



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Adoption du projet de loi 76

L'OTPQ salue la reconnaissance formelle de l'expertise des technologues professionnels dans la surveillance des travaux

Montréal, le 12 décembre 2024 — L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) se réjouit de l'adoption du projet de loi 76 qui apporte des changements majeurs pour améliorer la qualité des bâtiments. Cette nouvelle législation concrétise la volonté gouvernementale d'assurer une meilleure protection du public, notamment par l'introduction d'obligations précises en matière de surveillance des travaux de construction.

« L'adoption de ce projet de loi constitue une avancée majeure pour la qualité de la construction au Québec. Les changements apportés permettront d'optimiser l'utilisation des ressources professionnelles tout en assurant une meilleure protection du public. La reconnaissance des technologues professionnels (T.P.) dans la surveillance des travaux répond à une demande de notre ordre et confirme notre volonté et notre capacité à contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de cette loi », a déclaré le président de l'OTPQ, Richard Legendre.

Des changements concrets pour une meilleure qualité

La nouvelle loi introduit des obligations majeures qui transformeront la pratique de la surveillance des travaux. Désormais, les travaux de construction devront être inspectés à au moins trois étapes charnières de la construction, selon un plan de surveillance du chantier préétabli. De plus, une attestation de conformité au Code de construction et aux normes municipales applicables devra être obtenue, renforçant ainsi l'encadrement et la qualité des constructions.

Cette modernisation législative, qui place le Québec au même niveau que les autres provinces canadiennes en matière de surveillance des travaux, se concrétisera par l'adoption de règlements au cours des 18 prochains mois. Pour les citoyens, qui investissent souvent les



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

économies d'une vie dans leur propriété, ces nouvelles mesures représentent une protection accrue. L'OTPG est fier d'avoir contribué, aux côtés des parlementaires et des autres parties prenantes de l'industrie, à cette avancée collective pour la qualité de la construction au Québec.

Une collaboration interprofessionnelle renforcée

L'OTPG est particulièrement satisfait de voir que les modifications apportées reconnaissent formellement l'expertise des T.P. qui œuvrent en architecture et en ingénierie parmi les professionnels compétents pour exécuter la surveillance des travaux. Cette reconnaissance s'inscrit dans la continuité des récentes avancées de la profession, notamment le partage d'activités professionnelles entré en vigueur en février 2024.

Des travaux interordres menés avec l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) ont permis la préparation de guides d'application des règlements pour assurer une mise en œuvre harmonieuse de ces nouvelles dispositions.

« Notre ordre poursuivra sa collaboration étroite avec le ministre Boulet et la Régie du bâtiment du Québec pour la mise en œuvre des règlements découlant de cette loi. Les T.P. sont plus que jamais prêts à assurer le respect des plus hauts standards de qualité dans l'intérêt public », conclut Richard Legendre.

-- 30 --

Source :

Ordre des technologues professionnels du Québec

Renseignements :

Lydia Ikken Adjointe à la direction générale et à la présidence

Courriel : communication@otpg.org

Téléphone : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459, poste 120



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À propos de l'ordre : L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OT PQ) regroupe près de 3200 technologues professionnels représentant plus de 70 domaines de pratique. Notre mission est d'encadrer et de soutenir la pratique des technologues professionnels dans l'intérêt public. Pour ainsi, valoriser et assurer les compétences distinctes et diversifiées des technologues professionnels et faire reconnaître leur apport incontournable à la société.